


Comme chaque année, il me revient de vous présenter le rapport moral de notre Mutuelle qui se veut à la fois une mise en valeur de ce que nous avons fait ensemble durant l'exercice écoulé, et, en même temps, un examen des propositions de votre Conseil pour l'année qui vient. Ces projets sont soumis à votre discussion, votre réflexion, et, ensuite, vous serez amenés à les voter pour une bonne mise en place. Vous avez, à cet effet, reçu tous les documents préparatoires à ces débats et les échanges que vous avez pu avoir au sein de vos Comités de Gestion, éventuellement de vos Sections de vote, vous ont parfaitement préparés à prendre les décisions de ce jour. Ceci, en ayant toujours à l'esprit que votre présence et votre participation à cette Assemblée doit être une avancée profitable à tous les adhérents, et particulièrement les malades que nous voulons servir le mieux possible, avec toute la tendresse fraternelle qu'ils sont en droit d'attendre de nous.

Cette année 2010/2011 a suivi un cours que je qualifierai de «normal» : une légère baisse des effectifs, mais des prestations raisonnables, malgré les vicissitudes que nous font endurer les décisions gouvernementales : baisses des remboursements des régimes obligatoires, augmentations de certains tarifs, taxes en tous genres venant ponctionner notre budget de cotisations, etc... Il nous faut être constamment vigilants et prévoyants car nous traversons une période tumultueuse, difficile, surtout pour les revenus les plus modestes. Beaucoup de nos contemporains ne peuvent plus faire face aux dépenses qu'entraîne pour leur budget une santé qui nécessite des soins de plus en plus sophistiqués, coûteux, et dont les remboursements sont limités, pour ne pas dire quasi inexistantes.

Face à la baisse des remboursements des régimes obligatoires (médicaments, analyses, frais d'optique, de prothèses auditives...) votre Mutuelle a choisi de prendre en charge les différences, consciente que son rôle de «complémentaire» devait faire face à ces carences, tout en s'insurgeant avec raison sur la multiplication des taxes venant peser sur elle. Nous sommes solidaires des autres mutualistes, des assurés dans le besoin, et nous ne pouvons jouer le jeu de la rigueur à tout prix.

Je remercie tous les adhérents de la Mutuelle Saint-Martin qui ont compris que leur vigilance était un rempart vis-à-vis de ceux qui ont plus besoin de se soigner. Vos dépenses ont été modérées, pas d'emballements intempestifs, et cela nous a permis, encore cette année, de procéder à une ristourne de 18 € par adhérent. C'est là un signe probant de partage et de mesure, et je sais combien ce geste a été apprécié par tous.

Nous demeurons à votre écoute, profitant des réunions régionales annuelles auxquelles vous êtes conviés ainsi que les secrétaires de sections, pour nouer un dialogue constructif avec tous. C'est une occasion privilégiée pour vos sections administratives qui peuvent faire entendre leurs voix et obtenir des réponses à leurs questions. Cette année 2012 ne faillira pas à cette tradition bien implantée maintenant dans notre Mutuelle.



Parler de 2012 m'amène à aborder les projets que nous voulons vous présenter. C'est, d'abord, l'amélioration d'un renfort : le RHB qui, jusqu'à présent, remboursait forfaitairement la «chambre particulière», et dont nous voulons, d'une part, augmenter la prise en charge, et, d'autre part, lui adjoindre la prestation «cure thermale». Ce renfort, déficitaire ces dernières années, peut, par ce moyen, retrouver un certain équilibre, et répondre aux demandes de certains assurés.

Vous n'aurez pas été sans remarquer la légère augmentation de la garantie dite de base, qui passe de 54,56 € (mensuels) à 55,60 € – soit une différence de 1,14 €. C'est une sage précaution pour tenir la route, surtout, je vous le rappelle, face aux augmentations des taxes, d'une part, et à l'inflation des dépenses, d'autre part.

D'autres renforts, plus déficitaires, sont augmentés en conséquence. Par exemple les renforts «maisons agréées» qui ont vu leur P/C s'envoler un peu trop haut. Ces garanties «maisons agréées» ont été augmentées les années dernières et le nombre des cotisants est relativement peu élevé. Attention à l'anti-sélection ! Faire prendre un renfort seulement à ceux et celles qui vont s'en servir (et en retirer un large profit) n'est pas du tout une réaction mutualiste. Partager les frais nécessaires à la santé est une chose ; «profiter» d'une prestation jusqu'à en faire une ressource pour un Institut en est une autre, et ce n'est pas ainsi que nous vivons l'entraide fraternelle ! Je vous l'ai déjà souvent recommandé : Il faut toujours penser aux autres !

Les augmentations de tarifs ont été fortement analysées, étudiées, et plusieurs renforts, bénéficiaires dans leur résultat, restent au même tarif que l'an dernier. En faisant preuve de prudence et de prévoyance, nous vous proposons une gamme variée et réaliste qui, nous l'espérons, recevra votre approbation.

J'aborderai maintenant mon dernier point. L'an dernier, nous vous avons entretenu d'un projet qui nous tient particulièrement à coeur : il s'agit des fonds d'entraide. Les délégués présents à cette assemblée 2010 ont demandé au Conseil d'Administration d'étudier la possibilité d'une ouverture plus large et plus complète de cette entraide bien nécessaire à nos adhérents, tant les membres du culte que les membres laïcs.

Aujourd'hui, nous sommes en mesure de vous faire une proposition importante concernant cette entraide ; il s'agit de la création d'une mutuelle issue de la première, mais dénommée «Action Sociale», avec des règles spécifiques, un Conseil et des commissions propres à cette instance. Je laisse le soin au Président de cette Assemblée de vous donner les explications concrètes et pratiques. Le but est de regrouper toute l'entraide dans un seul pôle afin de pouvoir répondre à des demandes d'aide qui, jusqu'à ce jour, ne nous sont pas possibles avec la seule mutuelle actuelle.

Cela va modifier nos habitudes, c'est certain, mais il faut savoir que c'est pour un meilleur et plus grand service ; alors, je vous encourage à entrer dans ce processus avec confiance et ouverture. Vous serez tenus au courant de l'avancée des démarches pratiques au fur et à mesure de leur mise en place, et nous ne manquerons pas d'échanger avec vous sur ce sujet au cours des prochaines réunions régionales, faisant nôtres vos interrogations et vous donnant les éclaircissements souhaités.

Comme vous le voyez, c'est toujours une Mutuelle en marche qui est la nôtre et il faut s'en réjouir. Soyons de plus en plus attentifs aux besoins réels de nos frères et soeurs, et sachons y répondre dans la justice et le souci de rester serviteurs dans les moindres détails de notre vie mutualiste. Je sais que c'est la pensée primordiale de tous et de chacun, et pour cela, je veux encore vous dire «MERCI» !

Soeur Marie-Hélène Delmotte
Fille de la Charité
Secrétaire Générale de la Mutuelle Saint-Martin